

CONSEIL DES MINISTRES

CINQUANTE SIXIEME SESSION ORDINAIRE

Tenue en visioconférence, le 28 mai 2020



COMMUNIQUE FINAL

MAI 2020

La 56^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l’Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) s’est tenue le 28 mai 2020 en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Hassane Barazé MOUSSA**, Ministre des Mines de la République du Niger, Représentant la Présidente en exercice du Conseil des Ministres **Madame KANE Aïchatou BOULAMA**.

Etaient présents :

- **Madame LELENTA Hawa Baba BA**, Ministre des Mines et du Pétrole, pour la République du Mali ;
- **Madame Pauline ZOURE/KABORE**, Ministre délégué auprès du Ministre de l’Economie, des Finances et du Développement chargée de l’aménagement du territoire pour le Burkina Faso.

Examen des points inscrits à l’ordre du jour

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet d’ordre du jour et le projet de programme de travail tels que proposés. Les travaux se sont déroulés en séance plénière dans cet ordre.

Les Ministres ont pris acte du rapport de la Réunion préparatoire des Experts à la 56^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Après les exposés des conclusions et recommandations de la réunion préparatoire des experts et les échanges sur les questions inscrites à l’ordre du jour, le Conseil des Ministres :

1. **Adopte** le rapport d’activités du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2019 tel qu’amendé par les experts ;
2. **Adopte** le programme d’activités annuel 2020 du Secrétariat Exécutif de l’ALG tel qu’amendé par les experts ;

3. **Arrête** le budget de l’Autorité pour l’exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de **Un milliard cinq cent un millions quarante-trois mille trois cent cinquante-six (1 501 043 356) F CFA ;**
4. **Fixe** la contribution des Etats membres à la somme **de trois cent deux millions six cent trois mille cent douze (302 603 112) F CFA, soit cent millions huit cent soixante-sept mille sept cent quatre (100 867 704) F CFA par Etat ;**
5. **Prend** acte de la note sur la situation socioéconomique et sécuritaire dans la Région du Liptako-Gourma et instruit le Secrétariat Exécutif de faire ressortir dorénavant dans ladite note des propositions réalistes et réalisables, les initiatives développées par les Etats membres ainsi que les dynamiques de partenariat dans la Région pour faire face à la situation de crise multidimensionnelle et les impacts budgétaires de la lutte contre le terrorisme ;
6. **Instruit** le Secrétariat Exécutif de créer une synergie d’actions avec les autres organisations régionales et sous régionales dans la lutte contre le terrorisme dans ses aspects aussi bien civils que militaro-sécuritaires afin d’éviter les chevauchements ;
7. **Sur la question de la stabilisation de la Région du Liptako-Gourma :**
 - **prend** acte de la note sur le processus d’élaboration et de mise en œuvre du mécanisme de stabilisation de la Région du Liptako-Gourma et instruit le Secrétariat Exécutif de l’approfondir ;
 - **soutient** l’initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l’ALG d’élaborer et de mettre en œuvre un Mécanisme de

stabilisation de la Région du Liptako-Gourma notamment la phase pilote d'une durée de 12 à 18 mois ;

- ***instruit*** le Secrétariat Exécutif de poursuivre les consultations pour accélérer l'élaboration du document dudit Mécanisme et de veiller à la prise en compte des orientations données par les Ministres à l'occasion de la mission circulaire conjointe ALG-PNUD de février 2020 dans les Etats membres ;
 - ***demande*** aux Etats membres d'accompagner le processus de stabilisation de la Région, notamment sur le plan sécuritaire.
8. **Félicite** le partenariat exemplaire entre le Secrétariat Exécutif de l'ALG et le Système des Nations Unies et en particulier avec le PNUD et les encourage à persévérer dans ce sens ;
 9. **Adopte** le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des observations formulées par la réunion des experts ;
 10. **Donne** quitus au Secrétaire Exécutif pour sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
 11. **Propose** la tenue d'une Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement en visioconférence d'ici fin juillet 2020 en vue de parachever le processus de la transformation de l'ALG et demande à la Présidente en exercice du Conseil des Ministres de saisir le Président de la Conférence à cet effet ;
 12. **Décide** de tenir la 57ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres au Burkina Faso, au cours du quatrième trimestre 2020.

A la fin de ses travaux, le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements aux Autorités du Burkina Faso et au Secrétariat Exécutif de l'ALG pour toutes les dispositions prises pour la tenue de la présente session.

Fait le 28 mai 2020
Pour le Conseil des Ministres,
Le Président de séance

Hassane Barazé MOUSSA